

**ÉTUDE CARTOGRAPHIQUE DES OBSTACLES À
L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LEUR
CROISSANCE ÉCONOMIQUE & ÉLABORATION D'UN
RÉPERTOIRE D'UNE DIZAINÉ DE MINI BUSINESS PLANS
CLÉS EN MAIN POUR LES POTENTIELS MICRO
INVESTISSEURS/ENTREPRENEURS HANDICAPÉS AU
BÉNIN**

Rapport final

Janvier 2024

Cette étude a été réalisée pour le compte de la Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) et de l'ONG Internationale TechnoServe par Calixte CAPO et Noé DOSSOU, consultants indépendants, spécialistes de l'inclusion du handicap.

Ce travail a été réalisé sous la conduite de :

- M. Boni Romulus BIAOU, Directeur Exécutif (FAPHB)
- M. Wilfried ATCHAMOU, Chef Projet BeniBiz (TechnoServe) ;
- Mme Mariane GAINSI, Chargée des Consultants (TechnoServe).

Tous nos remerciements aux organisations de personnes handicapées, ONG nationales, acteurs étatiques et humanitaires intervenant au Bénin ainsi qu'aux personnes handicapées elles-mêmes pour leurs appuis significatifs à la réalisation de cette étude.

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	4
RESUME EXECUTIF	5
INTRODUCTION	7
1. RAPPEL DES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	8
1.1 Cadre théorique	8
1.2 Échantillonnage et échantillon	9
2. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	10
2.1 Bref aperçu du contexte national en matière d'inclusion socio-économique des personnes handicapées	10
2.2 Normes sociales et culturelles influençant la perception/participation et la progression des personnes handicapées en tant qu'entrepreneurs.....	14
2.3 Barrières et obstacles majeurs à l'inclusion économique des personnes handicapées	16
2.4 Catégorisation et hiérarchisation des barrières par priorité	22
2.5 Analyse comparative entre le cadre juridique et la réalité des obstacles	23
2.6 Domaines d'activités priorisés à fort potentiel de croissance et présentant moins d'obstacles pour les entrepreneurs handicapés.....	24
3. RECOMMANDATIONS	36
3.1 Recommandations à l'endroit des Organisations de Personnes Handicapées au Bénin	36
3.2 Recommandations à l'endroit des entrepreneurs handicapés et futurs entrepreneurs handicapés	36
3.3 Recommandations à l'endroit des femmes handicapées entrepreneures ou désirant se lancer dans l'entrepreneuriat.....	37
3.4 Recommandations à l'endroit des acteurs (institutions, projets, programmes) intervenant dans la promotion de l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Bénin	37
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	38
ANNEXES	39

LISTE DES ACRONYMES

CFPPH	Centres de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées
CIT	Conférence Internationale du Travail
DISS	Direction de l'Inclusion Sociale et de la Solidarité
EUROCHAM	Chambre de Commerce Européenne au Bénin
FAPHB	Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
OI	Organisations Internationales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPH	Organisations de Personnes Handicapées
PNPIPH	Politique Nationale de Protection et d'Intégration des Personnes Handicapées
PPH	Processus de Production du Handicap
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SDF	Systèmes Financiers Décentralisés
UG-RBC	Unité de Gestion du programme national de Réadaptation à Base Communautaire

RESUME EXECUTIF

La présente étude a été commanditée pour le compte de la FAPHB avec l'appui financier de TechnoServe avec le double objectif de réaliser une cartographie des barrières à la progression des personnes handicapées en tant qu'entrepreneurs dans les différents domaines d'activités et d'élaborer dix mini-plans d'affaires clés en main pour l'inclusion sur le marché des potentiels micro-investisseurs/entrepreneurs handicapés. L'étude s'est déroulée dans les douze (12) départements du Bénin et s'est basée sur une double approche quantitative et qualitative. Elle a touché au total 720 personnes dont 45,56% de femmes. Les entrepreneurs handicapés représentent 63,19% des personnes enquêtées. 79 acteurs (dont 35,44% de femmes) des OPH, structures étatiques, ONG et organisations professionnelles et patronales sont inclus dans l'échantillon.

Bref aperçu du contexte national en matière d'inclusion socio-économique des personnes handicapées

Le Bénin dispose de plusieurs instruments internationaux et nationaux soutenant l'entrepreneuriat des personnes handicapées. Les plus essentiels sont : la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées ratifiée par le Bénin en Juillet 2012 et la loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin. Les décrets d'application de cette loi pris le 21 juin 2023, prévoient plusieurs dispositions dont l'appui de l'Etat à toute entreprise individuelle créée par des personnes handicapées et l'exonération de la TVA et des droits de douane à l'importation et à l'achat de tout appareillage destiné à l'usage des personnes handicapées.

Au plan institutionnel, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) assure la coordination des interventions en lien avec le handicap à travers le Département de l'inclusion sociale et de la solidarité (DISS) au niveau national et les Guichets Uniques de Protection Sociale (GUPS) au niveau déconcentré. Au niveau associatif, la FAPHB créée en mai 1992, est la faîtière nationale des organisations de personnes handicapées. On distingue également dans le domaine de l'entrepreneuriat, l'Association Nationale des Entrepreneurs Handicapés du Bénin créée en juillet 2021. En ce qui concerne les cadres de concertation et de travail sur l'inclusion du handicap, on distingue le cadre de concertation pour l'inclusion des personnes handicapées mis en place par le MASM en novembre 2021 et le groupe de Travail Genre et Protection sociale.

Normes sociales et culturelles influençant la perception/participation et la progression des personnes handicapées en tant qu'entrepreneurs

Le handicap est perçu sous plusieurs angles fortement influencés par la tradition, la religion, les croyances et mythes populaires. Le handicap est synonyme de malédiction, de punition divine et d'assistance permanente dans plusieurs cultures. Les personnes handicapées restent encore des sujets de honte, de rejet, de peur et de pitié.

Discriminés dans l'accès aux droits, elles sont confrontées à plusieurs barrières qui rendent difficile, leur inclusion économique : faible niveau d'instruction et de qualification professionnelle, limitations fonctionnelles liées à l'absence d'aides techniques adéquates et manque de compétences en gestion d'entreprise. Les contraintes et limitations inhérentes à l'exercice de l'activité économique sont de plusieurs ordres : difficulté à trouver un emplacement stable et stratégique, sollicitation de l'aide humaine avec des répercussions en termes de coûts, déficit de matériels et équipements de travail, faible inclusion numérique, expositions dangereuses et limitations en lien avec la nature du handicap. Les femmes handicapées sont plus spécifiquement confrontées à une limitation plus accentuée en matière d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et à une auto-limitation nourrie par les

stéréotypes de genre. Elles sont également plus exposées aux violences basées sur le genre et à un manque de soutien plus significatif de la part de l'entourage et des proches.

Cependant, l'étude a révélé que l'entrepreneuriat des personnes handicapées contribue à déconstruire les perceptions négatives du handicap et à changer les mentalités sur le statut et rôle de la personne handicapée : la personne handicapée entrepreneure est source d'admiration et de motivation pour son environnement. La société soutient même son activité en recourant à ses services et prestations sauf en cas de mauvais accueil, absence de qualité ou d'hygiène autour du produit.

Domaines d'activités priorités à fort potentiel de croissance et présentant moins d'obstacles pour les entrepreneurs handicapés

N°	Domaine d'activité	Investissement initial	Taux de croissance	Taux de rentabilité	Délai de récupération
1	Pâtisserie	480 000	17%	13%	Année 1
2	Plomberie	345 000	20%	16%	Année 1
3	Electricité-Bâtiment	275 000	20%	19%	Année 1
4	Maintenance informatique	530 000	19%	11%	Année 2
5	Elevage de poules pondeuses	620 000	33%	15%	Année 2
6	Graphisme	490 000	24%	8%	Année 2
7	Centre informatique & bureautique	760 000	24%	12%	Année 2
8	Couture Hommes/Femmes	350 000	13%	15%	Année 1
9	Cordonnerie	300 000	34%	17%	Année 2
10	Tissage de pagne traditionnel	250 000	32%	19%	Année 1

Source : Données issues des collectes réalisées dans le cadre de la mission, janvier 2024

Recommandations

À l'endroit des Organisations de Personnes Handicapées au Bénin

- ✓ mettre en place des partenariats avec les organismes/agences de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes spécifiques d'accompagnement des jeunes handicapés dans l'entrepreneuriat ;
- ✓ renforcer le soutien à l'endroit des entrepreneurs handicapés, avec un accent particulier sur les femmes handicapées en mettant en place des activités de promotion de leurs entreprises (émissions télé, plateformes en ligne, foires, plaidoyers) basées sur les moyens numériques et sur une stratégie efficace, attractive et inclusive.

À l'endroit des entrepreneurs handicapés et futurs entrepreneurs handicapés

- ✓ s'informer sur les métiers d'avenir dans le contexte béninois et des opportunités de formation et d'accompagnement dans ces métiers et mener ensuite avec la FAPHB, des plaidoyers auprès d'institutions clés pouvant soutenir leur accès à la formation et à l'installation dans ces différents métiers ;

À l'endroit des acteurs intervenant dans la promotion de l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Bénin

- ✓ intensifier les actions de formation en développement personnel, leadership, gestion entrepreneuriale à l'endroit des personnes handicapées et plus spécifiquement des entrepreneurs handicapés ;
- ✓ concevoir ensemble avec les organisations de personnes handicapées et les représentants des femmes handicapées par catégorie de handicap, un plan d'action pour accélérer l'accès à la formation professionnelle et le coaching des jeunes femmes entrepreneurs tout en renforçant leur accès au financement à travers les mécanismes étatiques existants et les systèmes financiers décentralisés.

INTRODUCTION

15% de la population mondiale, soit plus d'un milliard de personnes vit avec un handicap sous une forme ou une autre et près de 200 millions d'entre elles ont de très grandes difficultés fonctionnelles¹. Par personnes handicapées, on entend selon l'article 1^{er} de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées des « Personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». 80% des personnes handicapées vivent dans des pays en développement². Le lien étroit entre le handicap et la pauvreté renforce la fragilité des personnes handicapées face aux chocs et les expose davantage à la vulnérabilité et à divers risques. Cette vulnérabilité s'accroît lorsque ces chocs se combinent avec la discrimination entretenue par les préjugés et stéréotypes qui perpétuent les inégalités sociales. Parmi les inégalités majeures auxquelles sont confrontées les personnes handicapées, la question de l'accès aux moyens d'existence et plus précisément à un emploi décent. Selon Humanité & Inclusion, seulement 20% des personnes handicapées parviennent à accéder à l'emploi et occupent majoritairement des professions amenées à disparaître³.

La question de l'inclusion économique des personnes handicapées demeure une préoccupation majeure au regard des discriminations persistantes auxquelles ces personnes sont confrontées. L'exclusion dans l'accès aux opportunités d'insertion professionnelle est nourrie par différentes barrières, notamment dans le secteur spécifique de l'entrepreneuriat. Ces barrières rendent difficile l'accès aux informations, connaissances, qualifications et compétences nécessaires pour le développement du potentiel des jeunes handicapés. Ceux-ci peinent à s'insérer dans les domaines d'activités à fort potentiel économique car ne disposant pas du savoir-faire et de l'accompagnement requis et adapté en fonction de leurs besoins spécifiques.

Ces éléments motivent les actions de la FAPHB en faveur de l'entrepreneuriat des personnes handicapées. L'action envisagée avec l'appui de TechnoServe, vise à lever significativement les barrières à leur inclusion économique des personnes handicapées, à renforcer leurs compétences sur l'esprit d'entreprise et la création/gestion d'activités économiques aux fins de contribuer à leur autonomisation, contribuant ainsi à leur épanouissement social.

Afin de disposer d'une connaissance plus approfondie des obstacles à l'inclusion économique des personnes handicapées, TechnoServe a commandité la présente mission au profit de la FAPHB avec le double objectif de réaliser une étude cartographique des barrières au développement et à la progression des personnes handicapées en tant qu'entrepreneurs dans les différents domaines d'activités et d'élaborer dix mini-plans d'affaires clés en main pour l'inclusion sur le marché des potentiels micro-investisseurs/entrepreneurs handicapés. L'étude s'est déroulée dans les douze (12) départements du Bénin.

Le présent rapport présente les conclusions de cette étude ainsi que des recommandations pour améliorer l'inclusion socio-économique des personnes handicapées.

¹ Rapport mondial sur le handicap, OMS & Banque Mondiale 2011.

² COVID-19 in humanitarian contexts: no excuses to leave persons with disabilities behind! Evidence from HI's operations in humanitarian settings, Humanity & Inclusion, June 2020.

³ <https://www.handicap-international.fr/fr/actualites/les-personnes-handicapees-restent-parmi-les-plus-exclues-au-monde> Décembre 2018.

1. RAPPEL DES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

1.1 Cadre théorique

Le modèle basé sur le Processus de Production du Handicap (PPH) a été utilisé pour avoir une meilleure compréhension des obstacles à l'inclusion des personnes handicapées en tant qu'entrepreneurs dans les différents domaines économiques.

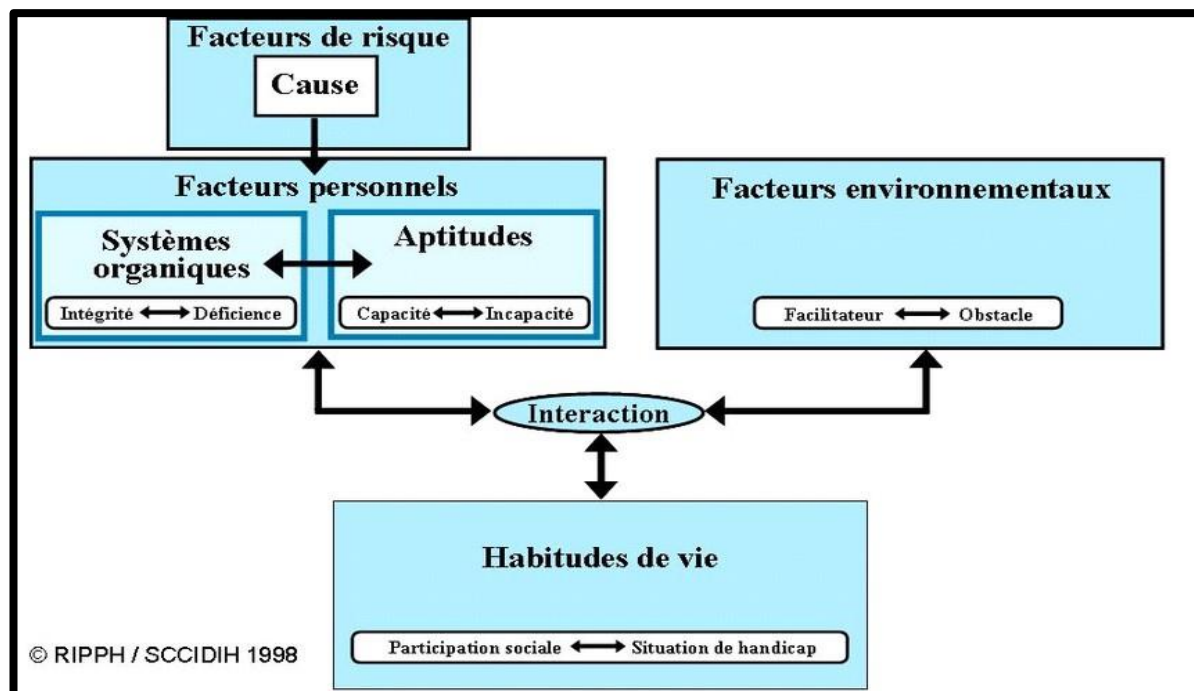


Figure N°1 : Modèle basé sur le Processus de Production du Handicap (PPH)

Le Processus de Production du Handicap (PPH) s'aligne sur l'approche basée sur les droits humains et permet de questionner les obstacles systémiques de différentes natures qui empêchent la réalisation des habitudes de vie pouvant assurer l'accès aux droits et la jouissance d'une participation sociale optimale pour les personnes handicapées.

- **Facteurs de risque** : risques biologiques, risques liés à l'environnement physique (risques liés à la salubrité, à la technologie, risques liés à l'organisation sociale (conditions de travail, sécurité routière, etc.), risques liés aux comportements individuels et sociaux) ;
- **Facilitateur** : correspond à un facteur environnemental qui favorise la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels ;
- **Obstacle** : correspond à un facteur environnemental (institutionnel, juridique, informationnel, communicationnel, comportemental, physiques/infrastructurel...) qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels ;
- **Habitude de vie** : activité courante ou rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques (âge, sexe, identité socioculturelles) ; elle assure la survie et l'épanouissement d'une personne dans sa société tout au long de son existence ;
- **Situation de participation sociale** : correspond à la pleine réalisation des habitudes de vie. C'est le fait de participer à la vie en société ;
- **Situation de handicap** : correspond à la réduction de la réalisation des habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques personnelles) et les facteurs environnementaux (les facilitateurs et les obstacles).

1.2 Échantillonnage et échantillon

Trois techniques d'échantillonnage non probabilistes ont été utilisées dans le cadre de l'étude :

- Pour le groupe des jeunes handicapés âgés de 15 à 45 ans : 186 personnes dont 56,45% de femmes ;
- Pour le groupe des OPH, structures étatiques, ONG et organisations professionnelles et patronales : 79 personnes dont 35,44% de femmes ;
- Pour le groupe des entrepreneurs handicapés : 455 entrepreneurs handicapés dont 42,86% de femmes.

Les personnes handicapées physiques/moteurs dominent fortement l'échantillon, soit 72%, suivies des personnes avec un handicap sensoriel (visuel et auditif), 23, 39%. L'enquête a pu également inclure les personnes handicapées intellectuelles. D'autres types de handicap sont représentés tels que les personnes atteintes d'albinisme ont été répertoriées dans la catégorie "Autres".

Tableau I : Répartition des personnes handicapées enquêtées selon le type de handicap

Types de handicap	Hommes	Femmes	Total
Moteur	206	134	340
Visuel	25	35	60
Auditif	21	19	40
Intellectuel	05	05	10
Autres (Albinos)	03	02	05
Total	260	195	455

Source : Données issues des collectes réalisées dans le cadre de la mission, janvier 2024

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

2.1 Bref aperçu du contexte national en matière d'inclusion socio-économique des personnes handicapées

a) Cadre juridique de promotion de l'inclusion économique des personnes handicapées

Le Bénin est parti à plusieurs instruments soutenant l'emploi (y compris l'entrepreneuriat) des personnes handicapées. Il s'est également doté d'instruments nationaux dans ce sens. Les plus essentiels sont :

Instruments internationaux et régionaux :

- ✓ la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 09 décembre 1975 ;
- ✓ la recommandation 99 sur l'adaptation et la réadaptation professionnelle des invalides (Genève, 38ème session CIT⁴ 22 juin 1955) ;
- ✓ la recommandation 168 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées (Genève, 69ème session CIT, 20 juin 1983) ;
- ✓ la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées adoptée le 13 décembre 2006 par l'assemblée générale de l'ONU et ratifiée par le Bénin en Juillet 2012 ;
- ✓ le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, adopté le 28 janvier 2018 à Addis-Abeba. Le processus de signature et de ratification est en cours.

Instruments nationaux :

- ✓ la loi n°1990-32 du 11 décembre 1990 modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- ✓ la loi n°98-04 du 27 janvier 1998 portant Code du travail en République du Bénin qui interdit toute discrimination fondée sur le handicap en matière d'emploi (article 31) et prévoit des exonérations pour toutes entreprises qui recrutent des personnes handicapées (article 33) ;
- ✓ la loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin, votée le 13 avril 2017 et promulguée le 29 septembre 2017 : principal instrument au plan national en matière de promotion des droits des personnes handicapées. Cette loi reconnaît aux personnes handicapées, le droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation professionnelle (articles 30 à 36), le droit à un emploi (articles 37 à 43), l'accès aux infrastructures (articles 45 à 49). Elle prévoit entre autres dispositions spécifiques pour les personnes handicapées, une carte d'égalité des chances (article 17).

⁴ Conférence Internationale du Travail

Facilités accordées par les décrets d'application de la loi 2017-06

Les décrets d'application de cette loi ont été pris en conseil des ministres le 21 juin 2023 et prévoient plusieurs dispositions dont celles ci-après en lien avec l'emploi (y compris l'entrepreneuriat) des personnes handicapées :

- ✓ appui de l'Etat à toute entreprise individuelle créée par des personnes handicapées. Les coopératives de production et les petites et moyennes entreprises regroupant exclusivement des personnes handicapées bénéficient des mêmes mesures ;
- ✓ subvention annuelle de l'État aux établissements privés d'éducation et de formation des personnes handicapées pour soutenir leur fonctionnement, l'acquisition de matériels didactiques et informatiques adaptés ainsi que le développement d'initiatives et d'approches pédagogiques adaptées aux besoins spécifiques des apprenants ;
- ✓ conditions spéciales d'accès aux concours et tests de recrutements dans les emplois salariés publics et privés : majoration de cinq (5) ans de la tranche d'âge requise ; réservation d'un quota de 5% de l'effectif des places mises aux concours pour les emplois publics en tenant compte de leurs capacités et compétences ; interdiction de tout critère de candidature excluant les personnes handicapées lors des concours et tests de recrutement aux emplois publics et privés ;
- ✓ prise en charge par l'Etat du paiement des cotisations patronales dues par les entreprises qui emploient des personnes handicapées selon le taux d'incapacité mentionné sur sa carte d'égalité des chances ;
- ✓ exonération de la TVA et des droits de douane aussi bien à l'importation qu'à l'achat de tous moyens de transport à l'état neuf spécialement aménagés à l'usage des personnes handicapées. Sont concernés, les véhicules de transport en commun adaptés et aménagés, tricycles motorisés adaptés et aménagés, véhicules de particuliers adaptés et aménagés, tous autres moyens de transport spécialisés ;
- ✓ exonération de la TVA et des droits de douane à l'importation et à l'achat de tous matériaux, intrants mécaniques et électroniques destinés à la fabrication de moyens de transport spécialement aménagés à l'usage des personnes handicapées ;
- ✓ exonération de la TVA et des droits de douane à l'importation et à l'achat de tout appareillage destiné à l'usage des personnes handicapées : appareillages orthopédiques, fauteuils roulants, tricycles, prothèses, orthèses, cannes blanches...

b) Cadre stratégique de promotion de l'inclusion socioéconomique des personnes handicapées

Une Politique Nationale de Protection et d'Intégration des Personnes Handicapées (PNPIPH) a été élaborée et exécutée de 2012 à 2021. Elle prévoit en son objectif spécifique N°3 (promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) et plus précisément au niveau de l'orientation stratégique N°2 (promotion et diversification de la formation et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées), les éléments suivants en lien avec l'entrepreneuriat des personnes handicapées :

- ✓ L'identification de nouveaux secteurs d'activités des personnes handicapées ;
- ✓ L'orientation des personnes handicapées vers les métiers porteurs ;
- ✓ La facilitation de la formation professionnelle des personnes handicapées ;
- ✓ L'appui à l'installation des personnes handicapées en fin de formation professionnelle.

Le processus d'évaluation et de renouvellement de la PNPIPH est actuellement en cours.

c) Cadre institutionnel de promotion de l'inclusion socioéconomique des personnes handicapées

La question de l'inclusion des personnes handicapées reste transversale et multisectorielle. Néanmoins, la gestion est faite à travers un mécanisme institutionnel articulé autour du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) qui assure la coordination des interventions au niveau national. Le tableau ci-dessous présente l'architecture du dispositif institutionnel au niveau national.

Tableau II : Dispositif étatique en matière d'inclusion du handicap

Niveau	Structures	Missions
Niveau central	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	- Agit au plan technique à travers le Département de l'inclusion sociale et de la solidarité (DISS) pour assurer la mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'inclusion des personnes handicapées ; - S'assure de la prise en compte du handicap dans les planifications et actions menées par les ministères dont notamment les ministères du développement, de l'économie et des finances, de la fonction publique et de l'emploi des jeunes ; - Coordonne l'action menée par le gouvernement, les différents acteurs et structures partenaires en matière d'inclusion des personnes handicapées.
	Unité de Gestion du programme national de Réadaptation à Base Communautaire (UG-RBC)	- Sous tutelle du MASM et en charge du Programme National de Réadaptation à Base Communautaire ; - Coordonne les activités et travaille sous la tutelle des centres de promotion sociale. Dans ces districts se trouve le Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) ; - Fournit à travers 38 districts RBC répartis sur le territoire national dans 34 localités et travaillant sous la tutelle des centres de promotion sociale, un accompagnement de proximité incluant l'insertion professionnelle aux personnes handicapées.
Niveau départemental	Directions Départementales des Affaires Sociales et de la Microfinance (DDASM)	- Présentes dans les 12 départements et dotées d'un service en charge de l'inclusion des personnes handicapées ; - Coordonnent les actions des Centres de Promotion Sociale (CPS) et acteurs au niveau départemental en matière d'inclusion du handicap.
Niveau communal/local	Guichets Uniques de Protection Sociale (GUPS) ex Centres de Promotion Sociale (CPS)	- 85 CPS répartis sur l'ensemble du territoire national travaillent sous la tutelle des DDASM ; - Disposent en leur sein d'une personne en charge de l'appui aux personnes handicapées ; - Coordonnent l'action des acteurs locaux en matière d'inclusion des personnes handicapées.
	Centres spécifiques d'éducation et de	- Centres de Promotion Sociale des Aveugles (CPSA) de Sègbèya (Cotonou) et de Parakou : sous tutelle du MASM, ils offrent des services

	formation pour personnes handicapées	d'éducation scolaire (maternel/primaire), de formation/réadaptation, (y compris en informatique adaptée) aux personnes handicapées visuelles ; - Centres de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées (CFPPH) d'Akassato (Abomey-Calavi) et de Popériakou (Natitingou) : sous tutelle du MASM, ils s'occupent de la formation de jeunes handicapés sélectionnés par les centres de promotion sociale dans divers métiers.
--	--------------------------------------	--

Source : Données issues des collectes réalisées dans le cadre de la mission, janvier 2024

d) Mouvement associatif des personnes handicapées au Bénin

Le mouvement associatif des personnes handicapées reste dominé au Bénin par la Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB), faîtière nationale des organisations de personnes handicapées. Créée depuis le 22 mai 1992, elle compte actuellement plus de 200 associations membres et dispose d'un siège national à Cotonou avec une direction exécutive et un personnel permanent. Elle est également structurée de réseaux départementaux, coordinations communales.

Le mouvement associatif des personnes handicapées est également marqué par la présence d'associations catégorielles (par types de handicap) ou par domaines d'activités précis.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat, on distingue plus spécifiquement l'Association Nationale des Entrepreneurs Handicapés du Bénin créée en juillet 2021. Elle est toujours en phase de structuration et travaille dans les domaines suivants : la formation et l'insertion socioprofessionnelle, l'appui social et le plaidoyer pour une meilleure inclusion économique des jeunes handicapés.

Spécifiquement dans le Septentrion, il a été identifié l'Association Eveil des Femmes Handicapées du Septentrion qui évolue dans la transformation agro-alimentaire (transformation de tomates et production d'amuse-bouche) indépendamment des activités individuellement menées par les membres.

e) Cadres de concertation et travail sur l'inclusion du handicap

Des cadres de concertation ou groupes de travail existent et travaillent sur la question de l'inclusion des personnes handicapées, soit exclusivement, soit cumulativement avec d'autres thématiques. Les cadres de concertation et de travail formels répertoriés sont les suivants :

- ✓ **Le cadre de concertation pour l'inclusion des personnes handicapées** : mis en place par le MASM en novembre 2021, ce cadre est chargé d'impulser la synergie d'action entre les acteurs étatiques, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine du handicap. Il est composé du MASM, des points focaux Handicap des ministères sectoriels, de deux représentants de la FAPHB, de deux représentants des Organisations de la Société Civile actifs dans le domaine du handicap et des PTF travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées ;
- ✓ **Le Groupe de Travail Genre et Protection sociale** : composé d'un sous-groupe Genre et d'un sous-groupe Protection sociale, il regroupe le MASM et les acteurs de développement (ONG nationales et internationales, agences de l'ONU, PTF) et constitue un cadre privilégié de plaidoyer, de discussions et d'actions au niveau stratégique sur les questions liées à la protection des groupes vulnérables dont les personnes handicapées.

2.2 Normes sociales et culturelles influençant la perception/participation et la progression des personnes handicapées en tant qu'entrepreneurs

a) Stéréotypes et préconceptions socio-culturelles négatives du handicap

Plusieurs éléments issus de la littérature et des entretiens réalisés au cours de cette étude renseignent sur les conceptions et perceptions négatives sur le handicap au Bénin. Le handicap est perçu sous plusieurs angles fortement influencés par la tradition, la religion, les croyances et mythes populaires. Les préconceptions négatives majeures relevées sont les suivantes :

- ✓ **le handicap, synonyme de malédiction et de punition divine** : dans plusieurs cultures au sein du pays, le handicap est considéré comme une punition divine infligée à une personne qui aurait commis des fautes lourdes dans une vie passée. Il est aussi considéré dans certaines cultures comme le fruit d'une faute cachée, notamment d'un adultère commis par la mère de l'enfant handicapé. Comme mentionné dans la PNPIPH : « traditionnellement, au Bénin, dans la plupart des groupes sociaux, le handicap a toujours été perçu comme une malédiction, la sanction de la transgression d'un interdit par la personne victime de la déficience ou par ses parents ou tout simplement comme la sanction sociale d'un mauvais caractère ou d'un mauvais comportement. L'infirmité est perçue comme un maléfice. Un nouveau-né mal formé est un signe de mécontentement des dieux contre une communauté lorsque cette dernière est convaincue de déviance »⁵.
- ✓ **la personne handicapée, synonyme d'entité divine** : la personne handicapée est encore considérée dans certaines cultures comme une divinité, ou un être créé par certains dieux spécifiques (Tohossou_divinité émanant des eaux : désignation courante attribuée aux personnes porteuses d'une déficience intellectuelle et personnes de tailles courtes dans le Sud du Bénin)⁶. Cette perception ne facilite pas son insertion, vu qu'elle n'est pas considérée comme une personne à part entière.
- ✓ **le handicap, synonyme d'imperfections, d'incapacité, de faiblesse et d'assistance permanente** : cette perception est également fortement influencée par la religion et la tradition. En effet, la plupart des normes religieuses et traditionnelles positionnent la personne handicapée comme un être faible, incapable, vulnérable et inapte à décider et agir par lui-même, une personne porteuse de défaut (blô_inperfection, manque, défaut en langue locale "Fon") qui doit bénéficier de la charité des autres. Ainsi, plusieurs incitations sont faites à l'endroit des adeptes et fidèles religieux, à faire des offrandes aux personnes handicapées ; ce qui serait considéré comme un sacrifice (saara ou saala_sacrifice dans plusieurs cultures) porteur de bénédictions pour la personne généreuse. Cette perception et ces incitations religieuses/traditionnelles placent les personnes handicapées dans une position de dépendance permanente et de mendicité, les empêchant d'être les acteurs de leurs vies, de leurs décisions et de mettre en œuvre leurs capacités d'agir et le pouvoir transformationnel se trouvant en eux et pouvant être valorisé pour faire d'elles des personnes contributrices au développement de leurs communautés via leur force de travail.

⁵ Programme National de Promotion et d'intégration des Personnes Handicapées 2012 - 2021, MASM, page 14

⁶ Analyse du contexte du handicap et de l'inclusion au Bénin, MDF, Janvier 2023, Page 14.

- ✓ **la personne handicapée, sujet de honte et de rejet** : le regard porté sur le handicap est également fortement nourri par des sentiments réducteurs et néfastes inducteurs de discrimination et de marginalisation. La personne handicapée est encore un sujet de honte dans plusieurs familles et se retrouve cachée et parfois même enchaînée dans l'arrière-cours à l'abri des regards. Elle est porteuse de gêne pour ses parents. Les poches d'infanticides à l'endroit des bébés handicapés subsistent encore dans quelques régions du pays, amenant certaines organisations, notamment religieuses et confessionnelles à maintenir leur vigilance pour sauver les enfants de ces crimes, qui parfois sont rituels.
- ✓ **la personne handicapée, sujet de peur, de pitié et de curiosité** : La personne handicapée est également un sujet de peur pour son entourage ; peur nourrie par la croyance répandue que le handicap est une « maladie contagieuse » et que le fait de fréquenter une personne handicapée prédisposait à devenir soi-même handicapée. Le handicap provoque de la pitié et parfois de la curiosité de certaines personnes, voyant en la personne handicapée, un être mystérieux qui détiendrait des pouvoirs cachés. La personne bossue serait par exemple un être qui transporterait de l'argent dans son dos arrondi.

b) L'entrepreneuriat des personnes handicapées : un puissant levier de déconstruction des perceptions négatives sur le handicap

L'entrepreneuriat des personnes handicapées est généralement bien accueilli au sein de la société. Il contribue à déconstruire significativement les perceptions et attitudes négatives envers les personnes handicapées et à changer les mentalités sur le statut et rôle de la personne handicapée dans la société. Les différents échanges avec les jeunes entrepreneurs handicapés croisés avec ceux des différents responsables des mouvements associatifs de soutien aux personnes handicapées ont permis de noter que la personne handicapée entrepreneure est source d'admiration et de motivation pour son environnement, notamment chez les jeunes non handicapés chômeurs. L'endurance, la détermination et la réussite de la personne handicapée lui permet d'accéder à un statut social respectable et permet de déconstruire les clichés (stéréotypes) sociaux sur le handicap et de mettre en évidence les conclusions suivantes dans la communauté :

- la personne handicapée n'est pas une personne incapable, inutile, réduite à la mendicité et à charge de la société. Elle peut réussir au même titre que la personne non handicapée ;
- les excuses souvent avancées par les personnes non handicapées inactives économiquement (au chômage) pour justifier leur situation sont battues en brèche par la société qui cite en exemple les personnes qui entreprennent et réussissent malgré leur handicap ;
- la personne handicapée qui entreprend malgré ses limitations fonctionnelles (pendant que les jeunes non handicapés restent oisifs en attendant l'aide des pouvoirs publics) mérite d'être soutenue et encouragée.

L'entrepreneuriat des personnes handicapées permet donc de changer le regard social sur le handicap et de créer les conditions pour une meilleure inclusion sociale, économique et participation sociale de la personne handicapée.

2.3 Barrières et obstacles majeurs à l'inclusion économique des personnes handicapées

L'étude a permis d'identifier plusieurs barrières rendant difficile l'inclusion économique des personnes handicapées. L'analyse des obstacles a permis de constater qu'elles sont interliées et touchent toutes les catégories de personnes handicapées et tous les domaines d'activité.

a) Les barrières propres aux personnes handicapées elles-mêmes

Plusieurs barrières à l'inclusion économique des personnes handicapées en tant qu'entrepreneurs sont liées aux personnes elles-mêmes :

- ✓ **le manque de confiance en soi** : mentionné à plusieurs reprises par les acteurs rencontrés et les personnes handicapées elles-mêmes lors des focus group, le manque de confiance et la faible estime de soi sont dues aux barrières comportementales (regard négatif, stigmatisations, rejet), environnementales (difficultés d'accessibilité physique), institutionnelles (textes et dispositions internes discriminatoires) et communicationnelles auxquelles les personnes ont été exposées tout au long de leur parcours. Le manque de confiance en soi l'un des principaux facteurs limitant la capacité de décision et d'action des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne la décision d'entreprendre. Il est toutefois revenu à plusieurs reprises que ce facteur était en grande partie tributaire des multiples situations de rejet, stigmatisations et propos négatifs dévalorisants auxquels les personnes ont été exposées tout au long de leur parcours.



Témoignages

« Certaines personnes handicapées estiment qu'il faut vivre au dépend des autres et ne veulent rien entreprendre ». *Participant Focus Group (Mono)*

- ✓ **le choix délibéré de l'assistanat** : En raison des normes socioculturelles fortement influencées par les prescriptions religieuses et encourageant l'assistance aux personnes handicapées (mendicité, aumône), certaines personnes handicapées choisissent de vivre de l'assistanat. Même après avoir reçu l'appui d'organisations non gouvernementales et structures publiques pour se lancer dans les activités économiques, plusieurs retournent à la mendicité dans les rues, préférant la vie de mendicité à celle du travail. Cette situation a été relevée par les personnes handicapées elles-mêmes lors des discussions de groupe.

Les entreprises et structures ayant déjà mis en œuvre des programmes d'insertion professionnelle de personnes handicapées notamment à travers le financement d'activités génératrices de revenus ont également déploré ce choix, mentionnant qu'il constitue un facteur clé d'émoussement de la volonté des entreprises et autres structures à soutenir la formation professionnelle ou l'entrepreneuriat des personnes handicapées.

- ✓ **le faible niveau d'instruction et de qualification professionnelle** : Le faible niveau d'instruction est l'un des obstacles majeurs à l'inclusion économique des personnes handicapées. Dans le domaine de l'emploi salarié, il constitue l'une des causes des réticences des employeurs à offrir des opportunités professionnelles aux personnes handicapées. Généralement sous qualifiées, voire pas du tout qualifiées, les personnes handicapées ne disposent pas souvent des compétences recherchées sur le marché de l'emploi. Dans le secteur de l'entrepreneuriat, elles remplissent difficilement les conditions minimales requises (diplômes de niveau BEPC et BAC souvent exigés ainsi que des mentions faites aux aptitudes physiques malgré l'interdiction de la loi) pour bénéficier des programmes de coaching des jeunes qui désirent lancer leur start-up. Dans le cadre de la présente étude, seulement 18,97% des jeunes entrepreneurs handicapés enquêtés ont complètement achevé les cycles d'enseignement primaire et secondaire ; 34,27% ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les non instruits (21,35%), les alphabétisés en langues locales et ceux ayant achevé le cycle primaire représentent 65,73% des jeunes entrepreneurs handicapés enquêtés. Dans un contexte où les projets/programmes d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes exigent des niveaux d'instruction moyens allant de l'achèvement du 1^{er} au 2^{ème} cycle de l'enseignement secondaire, plusieurs jeunes handicapés se retrouvent exclus des sélections pour bénéficier des opportunités disponibles.
- ✓ **limitations fonctionnelles liées à l'absence d'aides techniques adéquates** : les aides techniques et équipements de soutien à l'autonomie fonctionnelle (prothèses, orthèses, chaussures orthopédiques, tricycles adaptées, cannes blanches/anglaises ; aides auditives, ...) manquent cruellement chez plusieurs personnes handicapées. Ce besoin a été fréquemment mentionné dans les groupes de discussions et entretiens avec les acteurs. Ces équipements restent nécessaires pour permettre à la personne handicapée de jouir d'un bon niveau d'autonomie lui permettant de réaliser les habitudes de vie (se déplacer, communiquer, travailler, se nourrir etc), y compris dans le cadre de son épanouissement professionnel. En l'absence d'aides techniques appropriées (notamment dans le contexte des pays en développement où les équipements d'aide à la mobilité de dernière génération ne sont ni disponibles, ni financièrement accessibles) plusieurs personnes handicapées se retrouvent limitées dans leur autonomie fonctionnelle et n'arrivent pas à réaliser leur potentiel, y compris dans le domaine de l'entrepreneuriat. L'accessibilité financière des soins de réadaptation et des équipements localement disponibles (surcoûts engendré par les aides techniques liées au handicap) demeure également problématique en raison de leur coût élevé malgré les mesures d'exonération des frais de dédouanement contenues dans les récents décrets d'application de la loi 2017-06 du 29 Septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin.
- ✓ **le manque de compétences en gestion d'entreprise** : cette difficulté retrouvée chez la plupart des entrepreneurs est profondément accentuée chez les entrepreneurs handicapés. Elle constitue l'une des causes majeures des échecs constatés au niveau de plusieurs entrepreneurs handicapés. Elle est également étroitement liée au faible niveau d'instruction et de qualification mentionné plus haut.

- ✓ **mauvais accueil, absence de qualité ou d'hygiène autour du produit ou dans la délivrance de la prestation par la personne handicapée** : les entretiens menés avec les acteurs ainsi que les personnes handicapées elles-mêmes ont aussi révélé que la société n'est souvent pas réticente à se procurer des services ou produits des entrepreneurs handicapés sauf pour des raisons précises qui sont également valables pour les entrepreneurs non handicapés : environnement de travail ou de vente insalubre, mauvaise hygiène corporelle et vestimentaire, écoulement de liquides biologiques de diverses parties du corps (oreilles, nez, yeux, plaies non cicatrisées baves buccales), mauvaise haleine, odeurs corporelles, etc.

b) Les contraintes et limitations inhérentes à l'exercice de l'activité économique

Les barrières en lien avec l'exercice de l'activité elle-même sont de plusieurs ordres.

- ✓ **l'accès au financement** : il s'agit de la contrainte majeure évoquée par la quasi-totalité des entrepreneurs handicapés enquêtés. L'obtention de financement notamment auprès des banques et systèmes financiers décentralisés demeure problématique pour les entrepreneurs handicapés du fait du manque de confiance de ces structures à l'égard des personnes handicapées. Les structures de financement enquêtées ont évoqué les expériences pilotes peu concluantes menées quelques années auparavant avec des personnes handicapées avec des taux de remboursement faibles malgré les conditions de financement allégés et l'accompagnement de structures garantes. Par ailleurs, plusieurs personnes handicapées peinent également à remplir les exigences requises pour l'accès au crédit (garanties physiques ou caution morale, exercice préalable et ancienneté dans l'activité, tenue d'une comptabilité rigoureuse...) ;
- ✓ **la difficulté à trouver un emplacement stable et stratégique** : il s'agit d'une difficulté majeure pour les personnes handicapées pour cause de mobilité réduite. En effet, en raison des limitations engendrées par le handicap, plusieurs catégories de personnes handicapées (et plus spécifiquement les personnes avec un handicap moteur et celles avec un handicap visuel) éprouvent davantage de difficulté à adopter des stratégies de vente ambulante et préfèrent généralement mener leurs activités dans un lieu fixe. Cette contrainte les expose à deux difficultés majeures : 1_ le refus de certains propriétaires d'immeubles à leur louer leur site par manque de confiance en eux ; 2_ la perte/la limitation de parts de marché du fait du caractère immobile de l'activité, mettant en difficulté l'activité menée. Plusieurs entrepreneurs handicapés n'arrivent pas à recruter du personnel pour assurer le service mobile, ayant déjà des difficultés à mobiliser les fonds pour le démarrage de l'activité en elle-même ;
- ✓ **la sollicitation nécessaire de l'aide humaine avec ses répercussions en termes de coûts et de risques** : contrairement aux personnes non handicapées qui réduisent considérablement les coûts d'exploitation en effectuant plusieurs tâches (telles que le transport) elles-mêmes, les personnes handicapées sont généralement contraintes à engager des coûts supplémentaires dans le recours à l'assistance humaine ; ce qui accroît les coûts de production, les exposant à des marges bénéficiaires amoindries par rapport aux concurrents non handicapés. Elles doivent aussi subir les écarts de comportement et parfois la malhonnêteté des personnes qui les assistent ou qui les entourent. Les personnes aveugles et malvoyantes sont particulièrement exposées au vol et au détournement de clients. Les personnes sourdes sont également exposées à des risques de traduction délibérément erronée de leurs assistants.

- ✓ **le déficit de matériels et équipements de travail** : peu soutenues, les personnes handicapées arrivent difficilement à se doter des équipements adaptés qui leur sont nécessaires pour une chaîne de production complète. Elles doivent avoir recours à des sous-traitants et intermédiaires dans la production de leurs articles ; ce qui accroît les coûts de production et réduit considérablement les marges bénéficiaires.
- ✓ **le manque d'équipements de protection et d'équipements adaptés à la situation de handicap** : sur le segment de la transformation agro-alimentaire ou de la production d'articles à la chaîne, l'absence de matériel de protection ou d'équipement adapté (gants, tabourets, sièges adaptés...) expose les entrepreneurs handicapés à des accidents (exemple des femmes handicapées travaillant dans la transformation du manioc et de l'arachide et exposées au feu et à des conditions pénibles pour cause de tabourets non adaptés à leur handicap). Les groupes les plus vulnérables demeurent les personnes aveugles et les personnes avec un handicap moteur. Cette difficulté récurrente a été soulevée à divers niveaux par les entrepreneurs enquêtés et les acteurs d'accompagnement qui mentionnent le manque de moyens financiers amenant les personnes à se doter du strict nécessaire relatif à la production ;
- ✓ **la faible inclusion numérique des entrepreneurs handicapés limitant leur visibilité** : étant majoritairement non instruits, les entrepreneurs handicapés enquêtés ont un faible accès aux outils numériques et digitaux pour booster leur visibilité et accroître leur chiffre d'affaire. L'étude a permis de constater qu'elles sont quasiment absentes des plateformes digitales de vente en ligne et manquent également de ressources pour assurer la publicité de leurs produits à travers les médias classiques (presse écrite et audio-visuelle). Cette situation limite l'écoulement de leurs produits. L'inclusion numérique chez certains entrepreneurs handicapés (notamment chez les femmes handicapées, les personnes handicapées visuelles et auditives) reste un défi entier qui requiert un accompagnement spécifique.
- ✓ **les expositions dangereuses et limitations en lien avec la nature du handicap** : certaines difficultés sont ressorties comme étant spécifiques à la nature du handicap. Le handicap moteur est principalement marqué par la difficulté de réalisation de tâches requérant une motricité fine (exemple cité de la poterie où la personne avec un handicap moteur éprouvera des difficultés à aller chercher la matière première si le degré du handicap est du niveau moyen ou du niveau élevé. Elle éprouvera aussi des difficultés à fabriquer les articles dérivés et à en assurer le transport sans risque vers le marché d'écoulement. La personne handicapée visuelle est également fortement dépendante de l'assistance humaine et reste généralement limitée à des tâches spécifiques. Dans un processus de production, elle ne pourra pas apprécier convenablement d'évolution du processus, les textures et les changements de couleurs du produit en cours de production etc. Exemple de la transformation du manioc en gari où elle reste limitée à éplucher et regrouper les tubercules. Elle ne peut participer à la mouture, car perdant le sens de l'orientation en raison du bruit du moulin (les personnes aveugles et malvoyantes se repèrent essentiellement par rapport au son de l'environnement) et n'est pas en mesure de suivre le rythme accéléré des manœuvres pour remplir l'entonnoir des tubercules. Elle est fortement exposée au risque d'accident.

c) Focus sur les barrières spécifiques aux femmes handicapées en matière d'inclusion économique

Les femmes handicapées subissent une double discrimination en raison de leur sexe et de leur handicap. Les difficultés éprouvées par les femmes sont exacerbées par plusieurs facteurs qui peuvent considérablement complexifier leurs chances de se lancer et de réussir dans le domaine de l'entrepreneuriat. Les principaux facteurs révélés par l'étude sont les suivants :

- ✓ **une limitation plus accentuée en matière d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle** : Seulement 5,41% des femmes entrepreneures enquêtées ont un niveau d'instruction universitaire (limité au niveau Licence) comparativement aux hommes (11,11% avec des personnes ayant un niveau Master). Près de 35,94% de ces femmes n'ont aucun niveau d'instruction contre 15,38% chez les hommes et 39,40% n'ont aucune formation professionnelle (28,46% chez les hommes). Ces chiffres traduisent les écarts importants de genre entre les femmes et les hommes handicapés en matière d'accès à l'éducation et à la formation. Dans un contexte où le niveau d'instruction contribue significativement à la capacité de gestion d'une activité économique d'échelle moyenne à haute, le très faible niveau d'instruction des femmes constitue un facteur qui réduit les chances de réussite des femmes dans le domaine entrepreneurial. Ce facteur a également été relevé par les femmes handicapées lors des discussions de groupe et également par les différents acteurs enquêtés qui déplorent l'absence de programmes visant spécifiquement le renforcement de l'accès des filles et femmes handicapées à l'éducation et à la formation dans les établissements de formation techniques et professionnelles.
- ✓ **une auto-limitation accentuée chez les femmes handicapées elles-mêmes et nourrie par les stéréotypes de genre** : les échanges lors des focus group exclusivement de femmes ont révélé une auto-limitation (tendance à ne pas oser se lancer dans l'entrepreneuriat, encore moins dans les métiers dits d'hommes ou dans les activités à grande échelle) chez les femmes à s'engager dans l'entrepreneuriat notamment dans les métiers historiquement exercés par les hommes.



Témoignages

« Nous ne pouvons pas faire des activités d'hommes à cause de notre sexe et notre situation de handicap ». **Participant Focus Group Femmes (Atacora)**

Cette auto-limitation est tributaire du manque de confiance en soi mentionné plus haut et entretenu chez plusieurs par les comportements et attitudes négatives qu'elles subissent de l'entourage. Elle se justifie également par l'absence d'un environnement stimulant (accompagnement personnalisé, disponibilité d'appuis institutionnels intégrés-holistiques au profit des femmes handicapées). Les acteurs travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées ne sont pas nombreux et leurs interventions ne couvrent pas toutes les contrées. Également limités pour la plupart en ressources, ils ne délivrent pas un paquet d'intervention intégré et holistique (cas de Handicap International et du SSPH/OCPSP qui mettent respectivement un focus sur l'insertion professionnelle et les soins de réadaptation. L'appui psychosocial avec un accompagnement de professionnel n'est pas suffisamment intégré.

- ✓ **une exposition aux violences basées sur le genre y compris l'exploitation et les abus en milieu familial, de formation et dans l'exercice de l'activité** : la vulnérabilité des femmes handicapées face aux violences sexistes est accrue relativement aux femmes non handicapées en raison des limitations fonctionnelles en lien avec leur handicap.



Témoignages

« Je suis une personne handicapée moteur femme. Ayant été en couple et avoir fait un enfant, j'ai été abandonné par mon mari. Je vis seule en famille. Je parle de mon cas mais généralement les femmes handicapées ont souvent ce problème ». **Participante Focus Group Femmes (Plateau)**

Les femmes handicapées se retrouvent exposées à différents types de violences basées sur le genre dans la sphère familiale et socioprofessionnelle. Les plus récurrentes sont : les agressions physiques, sexuelles et émotionnelles, le déni d'opportunités et de ressources.

- ✓ **un manque de soutien plus significatif en matière entrepreneurial de la part de l'entourage et des proches** : les femmes handicapées sont plus exposées à un manque de soutien de la part de leurs proches dans le cadre de leurs projets entrepreneuriaux. Les familles préfèrent généralement investir dans les membres non handicapés, privilégiant d'abord le soutien aux garçons, puis aux filles non handicapées. Plusieurs femmes handicapées ont relevé ce manque de soutien, ajoutant aussi des cas de persécution de celles qui arrivent à émerger malgré tout.



Témoignages

« Dans certaines familles, quand la personne handicapée commence par évoluer dans l'entrepreneuriat, la jalousie commence par s'installer parce que pour eux une personne handicapée ne peut pas évoluer plus qu'une personne non handicapée dans la famille ». **Participante Focus Group Femmes (Collines)**

- ✓ **un accès plus difficile au crédit par rapport aux femmes non handicapées** : cette difficulté reste plus marquée chez les femmes entrepreneures handicapées même si les hommes entrepreneurs handicapés y sont également confrontés. A moins de constituer des groupes solidaires de demandes de prêts avec des femmes non handicapées, elles essuient régulièrement des refus de la part des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Elles ne disposent pas souvent des garanties physiques (biens immobiliers) exigées par les structures de microfinance pour accéder aux prêts individuels et peinent à trouver des personnes cautions morales pour se porter garant de leur crédit. Ces difficultés s'expliquent selon les acteurs d'une part par le manque de confiance de la société en leurs capacités de la part de la société et l'écartement du droit de succession dont certaines sont victimes dans nombre de cas en raison de leur sexe et du handicap ; ce qui ne leur permet pas de disposer de biens immobiliers à mettre en garantie pour les prêts auprès des structures de financement. Le manque d'ancienneté ou d'expériences de longue durée dans leur domaines professionnels accroît également la réticence des SFD à investir dans leurs projets.

En quête de solution à ces multiples inégalités intrinsèquement liées à leur condition de femme et de personne handicapée, plusieurs femmes handicapées se sont mises en association soit avec des hommes, soit entre elles afin de formuler et mettre en œuvre des initiatives dans le cadre de leur autonomisation. L'adhésion aux associations constitue dans une large mesure, selon les éléments ressortis des divers entretiens, l'un des moyens d'accès à un soutien pour les femmes handicapées dans le cadre de leur insertion économique. Ces associations les préservent des multiples violences, leur facilitent l'accès à des formations et au financement groupé auprès des structures de microfinance.

2.4 Catégorisation et hiérarchisation des barrières par priorité

Les barrières relevées peuvent être regroupées en quatre catégories et hiérarchisées selon l'ordre de priorité suivant :

Tableau III : Catégorisation et priorisation des barrières à l'inclusion économique des personnes handicapées

Niveau de priorité	Barrières	Description	Importance et fréquence
1	Barrières comportementales	Perceptions, préjugés, attitudes négatives, manque de confiance en la capacité des personnes handicapées	Elles constituent le sous-bassement des inégalités et affectent de façon continue toutes les personnes handicapées sans exception
2	Barrière économique	Difficile accès au financement du fait de la réticence des structures de financement et de la société à soutenir l'entrepreneuriat des personnes handicapées	Barrière ralentissant le développement des activités économiques des entrepreneurs handicapés. Il s'agit d'une difficulté permanente pour la grande majorité (95%) des personnes handicapées enquêtées.
3	Barrières institutionnelles	Dispositions internes (politiques, stratégies internes, mesures opérationnelles, critères de ciblage...) des organisations/institutions limitant la prise en compte des personnes handicapées	Elles contribuent largement au faible niveau d'instruction et de qualification professionnelle, aux limitations fonctionnelles liées à l'absence d'aides techniques adéquates, au manque de compétences en gestion d'entreprise et à la faible inclusion numérique des entrepreneurs handicapés. Elles sont relevées par plus de 75% des personnes handicapées enquêtées.

4	Barrières physiques et infrastructurelles	Inaccessibilité des infrastructures dédiées aux programmes de soutien à l'employabilité des jeunes et des centres économiques tels que les marchés ; coût souvent onéreux des équipements adaptés pour améliorer leur autonomie ; difficulté de disposer d'outils et d'équipements de travail adaptés ; Absence d'adaptations pour les personnes handicapées évoluant dans divers domaines dont la transformation agro-alimentaire	Barrières constituant une limitation majeure pour au moins 50% des personnes handicapées enquêtées (avec un impact plus prononcé pour les personnes handicapées physiques et visuelles)
5	Barrières communicationnelles et informationnelles	Faible accès aux canaux digitaux ; méconnaissance par les acteurs de l'emploi des jeunes, des plateformes de personnes handicapées sur lesquelles diffuser les opportunités afin d'accroître l'accès pour les personnes handicapées	Ces barrières réduisent les possibilités pour l'inclusion économique des personnes handicapées et affectent plus significativement les personnes handicapées visuelles et auditives. Elles ont été mentionnées par 22% des personnes handicapées enquêtées

Source : Données issues des collectes réalisées dans le cadre de la mission, janvier 2024

2.5 Analyse comparative entre le cadre juridique et la réalité des obstacles

Les obstacles persistent malgré l'existence des différents textes de lois. Bien qu'étoffé, l'arsenal juridique du Bénin en matière de protection et de promotion des droits des personnes handicapées ne parvient pas encore à assurer une pleine élimination des barrières. Selon une étude conduite par Handicap International en 2018⁷, les éléments suivants (en lien avec les textes juridiques) expliquent la persistance des barrières :

- la faible vulgarisation des textes pour informer les acteurs dans tous les secteurs, les familles ainsi que les jeunes handicapés sur les droits des personnes handicapées ;
- le manque de dispositif dynamique de contrôle pour assurer le respect et l'application des textes, donner des recommandations et suivre leur mise en œuvre ;
- l'absence (jusqu'en juin 2023) des décrets d'application de la loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin.

⁷ Rapport du diagnostic local participatif sur l'accès à l'emploi pour les jeunes en situation de handicap au Bénin, Handicap International, Juin 2018, 69 Pages

La prise des décrets d'application est assez récente pour induire un changement significatif en termes de réduction/élimination des obstacles. Par ailleurs, le contenu des décrets n'est pas pour le moment vulgarisé à grande échelle. Aussi, tous les arrêtés ne sont pas encore disponibles. La limitation des ressources constitue également un frein à la mise en œuvre des différentes dispositions contenues dans les décrets.

2.6 Domaines d'activités prioritaires à fort potentiel de croissance et présentant moins d'obstacles pour les entrepreneurs handicapés

Dans le cadre de l'identification des domaines d'activités présentant le moins d'obstacles pour les personnes handicapées et à fort potentiel de croissance, les éléments de performance ont été calculés et analysés à partir des données collectées auprès des entrepreneurs handicapés. Les principaux critères de performance considérés pour chaque domaine d'activité sont les suivants :

- **le chiffre d'affaires moyen annuel** : pour chaque domaine d'activité, il a été obtenu en calculant la moyenne annuelle cumulée des chiffres d'affaires obtenus par une cohorte (variant entre 6 et 10 personnes selon le nombre d'entrepreneurs handicapés ayant fourni des données complètes par domaine) ayant régulièrement évolué dans leurs domaines d'activité en termes de chiffres d'affaires au cours des cinq (05) années considérées (2018 à 2022) ;
- **le taux moyen de croissance annuelle** : il a été déterminé pour chaque domaine d'activité, en faisant dans un premier temps, la différence entre les valeurs d'une année à l'autre, exprimées en pourcentage de la première valeur du chiffre d'affaires moyen annuel et dans un second temps, en faisant la moyenne des taux obtenus sur la période considérée pour chaque domaine ;
- **le taux de rentabilité économique** : calculé en faisant dans un premier temps le rapport entre les bénéfices et les ressources mobilisées dans chaque domaine et dans un second temps, en calculant la moyenne des taux moyens obtenus par année sur les 5 ans par domaine d'activité.

Les autres éléments également considérés sont : le délai de récupération, la disponibilité des matières premières, le montant de l'investissement (équipement), le potentiel d'innovation, de développement et de durabilité, l'existence d'un marché (commercialisation), l'impact environnemental et les obstacles spécifiques en lien avec le sexe et le type de handicap

A la lumière de ces informations, les dix domaines d'activité à fort potentiel de croissance ont été déterminés en ciblant prioritairement les domaines d'activité dont les chiffres d'affaires ont régulièrement évolué ces 5 dernières années et qui présentent à la fois, les taux de croissance et de rentabilité les plus élevés. L'identification de ces domaines d'activités (ou du secteur d'activité dont ils relèvent) dans les métiers d'avenir cités par le rapport d'EUROCHAM ainsi que le niveau d'obstacles qu'ils présentent pour les personnes handicapées ont également été considérés.

Le tableau suivant présente les dix domaines d'activités ayant émergé à l'issue des analyses et les niveaux de performances par critère ayant permis leur identification (voir liste complète des domaines d'activité répertoriés par département et les critères de performance dans l'annexe 3).

Tableau IV : Éléments de performance des métiers ressortis à fort potentiel de croissance et présentant moins d'obstacles pour les entrepreneurs handicapés

Secteur	Domaine d'activité	Montant moyen de l'investissement initial	Chiffres d'affaires					Croissance moyenne annuelle	Taux de rentabilité économique	Retour sur investissement	Prise en compte dans le rapport EUROCHAM	Nombre de personnes handicapées exerçant dans le domaine
			Chiffre d'affaires moyen 2018	Chiffre d'affaires moyen 2019	Chiffre d'affaires moyen 2020	Chiffre d'affaires moyen 2021	Chiffre d'affaires moyen 2022					
Tourisme, hôtellerie et restauration	Pâtisserie	480 000	690 000	770 000	860 000	1 040 000	1 290 000	17%	13%	Année 1	Oui	09/455
Artisanat	Tissage de pagne traditionnel	250 000	300 000	465 000	580 000	610 000	875 000	32%	19%	Année 1	Non	36/455
	Couture Homme/ Femme	350 000	433 000	521 000	568 000	617 000	699 000	13%	15%	Année 1	Non	141/455
	Cordonnerie	300 000	139 500	275 000	433 000	498 000	617 000	34%	17%	Année 2	Non	41/455
Informatique & numérique	Maintenance informatique	530 000	499 000	624 000	772 000	850 000	989 000	19%	11%	Année 2	Oui	09/455
	Centre informatique multimédias	760 000	725 000	910 000	1 250 000	1 540 000	1 675 000	24%	12%	Année 2	Oui	14/455
	Graphisme	490 000	350 000	501 000	650 000	770 000	815 000	24%	8%	Année 2	Oui	09/455
Agriculture & Transformation Agricole	Élevage de volailles	620 000	691 000	920 000	1 600 000	2 000 000	2 800 000	33%	15%	Année 2	Oui	41/455
Bâtiment et travaux publics	Plomberie	345 000	415 000	495 000	582 000	695 000	865 000	20%	16%	Année 1	Oui	09/455
	Electricité Bâtiment	275 000	325 000	410 000	515 000	677 000	889 000	20%	19%	Année 1	Oui	09/455

Source : Données issues des collectes réalisées dans le cadre de la mission, janvier 2024

a) La pâtisserie

Eléments d'appréciation	Analyse
Investissement initial	Activité pouvant être démarrée à petite échelle pour pénétrer le marché et gagner progressivement des parts de marché de façon maîtrisée tout en renforçant l'équipement de base en fonction des demandes de la clientèle
Matières premières, potentiel de marché et main d'œuvre	Les équipements (matériels de cuisine et de conservations) et matières premières (farine de blé, sucre, lait, œufs...) requises sont disponibles sur le marché local. L'approvisionnement en produits (intrants) de pâtisserie est possible dans les alimentations générales et au sein des marchés locaux. Un marché d'écoulement existe tant dans l'entourage immédiat des entrepreneurs handicapés qu'au niveau des clients résidant dans un rayon de 20 km à la ronde en moyenne. L'écoulement des produits est relativement aisé en raison de leur consommation par des personnes de tous âges ; la gamme de produits de pâtisserie étant variée, les personnes de tous âges ont le choix en lien avec leurs goûts et les restrictions personnelles. La main d'œuvre locale est également disponible à moindre coût, notamment avec l'existence de jeunes désirant se faire former dans le domaine et constituant une main d'œuvre gratuite pour les entrepreneurs du domaine.
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Constante évolution du chiffre d'affaires pour les entrepreneurs handicapés du domaine avec un taux de croissance annuel oscillant moyennement entre 10 et 15%.
Innovation et développement	Le domaine d'activité est dynamique avec une évolution constante des savoirs faire et un développement de services digitaux permettant la publicité et la vente en ligne (réception des commandes en ligne et possibilité de livraison sur le lieu de préférence des clients). L'ingéniosité de l'entrepreneur et sa capacité d'adaptation facilite la fidélisation de la clientèle
Pérennité, impacts environnementaux	La pâtisserie présente un bon potentiel de durabilité du fait de la constante évolution du domaine, de l'augmentation de la demande en raison du changement des habitudes de consommation locale de plus en plus influencées par les produits "raffinés". Réduction de l'impact environnemental : recours aux emballages bio-dégradables et gestion des déchets par abonnements aux structures de collecte
Accessibilité aux personnes handicapées (obstacles et facilités)	Domaine accessible à tous types de handicap. Cependant : - Pour les personnes handicapées physiques, possibilité de mettre en place des aménagements raisonnables de l'espace de travail. Exemple : adaptation des tables et ustensiles, choix des machines et équipements de pâtisserie réduisant l'emploi de la force physique, revue du rangement des articles à sa portée ; - Pour les personnes sourdes et malentendantes : Pas de barrières particulières en dehors des difficultés de communication qui pourront être résolues avec le recours aux échanges écrits, au langage gestuel (incluant la langue des

	signes lorsque possible) et aux supports imagés : exemple : catalogue des produits avec leurs prix ; - Pour les personnes malvoyantes et aveugles ainsi que les personnes handicapées intellectuelles : il peut être nécessaire de recourir à une aide humaine dans l'accomplissement des tâches en fonction du degré du handicap.
--	--

b) La plomberie

Éléments d'appréciation	Analyse
Investissement initial	Les outils de travail constituent l'essentiel du matériel requis au démarrage. Il n'est pas nécessaire de disposer d'un emplacement, le travail se faisant directement sur les chantiers
Matières premières, potentiel de marché et main d'œuvre	Les outils de travail et articles de plomberie sont disponibles sur le marché local, notamment dans les boutiques spécialisées en quincaillerie et plomberie. La main d'œuvre constituée d'occasionnels et d'apprentis est également disponible. La demande sur le marché existe au niveau des particuliers et des entreprises notamment en termes d'installation et d'entretien des réseaux.
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires croissant (15 à 25% en moyenne d'évolution du taux de croissance annuel).
Innovation et développement	Présence nécessaire sur les réseaux sociaux pour attirer de nouveaux clients et continuer à se former sur les nouvelles pratiques professionnelle et le développement technologique dans le domaine.
Pérennité, impacts environnementaux	Besoins en plomberie toujours existant et s'augmentant avec l'urbanisation continue dans certaines localités, les grands chantiers gouvernementaux à travers le pays et les besoins en maintenance des réseaux et équipements déjà installés. Réduction de l'impact environnemental : sensibilisation des clients sur la gestion des pièces usées changées
Accessibilité aux personnes handicapées (obstacles et facilités)	Domaine accessible en priorité aux personnes ayant un handicap auditif, un handicap moteur ou intellectuel léger voire moyen ainsi qu'aux personnes sourdes et malentendantes. L'activité présente un risque de sécurité pour les personnes malvoyantes ainsi que les personnes handicapées intellectuelles. Le recours à une aide humaine reste indispensable pour l'accomplissement des tâches complexes.

c) L'électricité bâtiment

Eléments d'appréciation	Analyse
Investissement initial	L'investissement initial se limite à l'acquisition des outils de travail. Ces derniers sont pour la plupart disponibles sur le marché local avec un coût total oscillant autour de 400.000 FCFA.
Matières premières, potentiel de marché et main d'œuvre	Les outils de travail et matériels sont disponibles sur le marché local. La main d'œuvre constituée d'occasionnels et d'apprentis est également disponible. La demande sur le marché existe notamment sur les grands chantiers étatiques, dans les sociétés et chez les particuliers (installation et maintenance)
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires toujours évolutif avec l'augmentation du portefeuille client (10% en moyenne d'évolution du taux de croissance annuel) chez les entrepreneurs handicapés.
Innovation et développement	Présence nécessaire sur les réseaux sociaux pour attirer de nouveaux clients et continuer à se former sur les nouvelles pratiques professionnelles et le développement technologique dans le domaine.
Pérennité, impacts environnementaux	Domaine à fort potentiel de durabilité en raison des besoins sans cesse croissants dans différents secteurs. Les risques environnementaux peuvent être minimisés avec la sensibilisation des clients sur la gestion des déchets issus du renouvellement du matériel et la prévention des incendies liés aux installations électriques
Accessibilité aux personnes handicapées (obstacles et facilités)	Domaine accessible en priorité aux personnes handicapées physiques à degré léger voire moyen ainsi qu'aux personnes sourdes et malentendantes (recours aux consignes imagées ou écrites à privilégier si difficulté de communication). L'activité présente un risque de sécurité pour les personnes malvoyantes et aveugles ainsi que les personnes handicapées intellectuelles qui devront avoir nécessairement recours à une aide humaine dans l'accomplissement des tâches.

d) Maintenance informatique

Éléments d'appréciation	Analyse
Investissement initial	L'investissement initial est de coût raisonnable (moins d'un million de francs CFA) et se compose essentiellement de l'installation physique (location d'emplacement et frais connexes) et de l'acquisition du matériel informatique essentiel
Matières premières, potentiel de marché et main d'œuvre	Le Nigéria constitue le principal marché d'approvisionnement en matériels informatiques et reste accessible aux fournisseurs qui alimentent le marché béninois. Le domaine ne nécessite pas le recours à une main d'œuvre importante de façon permanente. La demande en services et prestations informatique est en pleine augmentation en raison de la digitalisation de plus en plus grandissante du fonctionnement des administrations avec un usage intensifié du matériel informatique.
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Evolution constante de la valeur du chiffre d'affaires annuel avec une augmentation moyenne de 10% constatée au niveau des entrepreneurs handicapés du domaine.
Innovation et développement	Présence nécessaire sur les réseaux sociaux pour attirer de nouveaux clients et continuer à se former sur les nouvelles pratiques professionnelles et le développement technologique dans le domaine. Possibilité de vendre égale
Pérennité, impacts environnementaux	Domaine à fort potentiel de durabilité en raison des besoins sans cesse croissants dans différents secteurs. Les risques environnementaux sont minimisés avec le recyclage pour réutilisation des pièces en état. Les pièces hors d'usage sont regroupées et confiées aux structures spécialisées dans la collecte pour destruction ou reconditionnement.
Accessibilité aux personnes handicapées (obstacles et facilités)	Domaine accessible à tous types de handicap avec un accès plus facile pour les personnes handicapées physiques et auditives. Des aménagements physiques ou informatiques sont possibles lorsque nécessaires, notamment pour les personnes handicapées physiques et sensorielles (visuelles et auditives). Les barrières comportementales sont mineures dans le secteur ; la satisfaction du client étant le critère unique de sollicitation. L'informatique en elle-même constitue une solution d'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées sensorielles.

e) Elevage de poules pondeuses

Éléments d'appréciation	Analyse
Investissement initial	Identification et aménagement du site incluant la construction de poulaillers répondant aux normes, l'achat du matériel d'élevage, de poussins et la provision en aliments volailles et soins vétérinaires
Matières premières, potentiel de marché et main d'œuvre	Des structures vétérinaires et services techniques de suivi sont disponibles localement. L'accès aux poussins et à l'aliment volaille est également possible soit localement, soit sur commande depuis l'extérieur. L'écoulement des produits est possible grâce à la forte demande sur le marché.
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Evolution exponentielle de la valeur du chiffre d'affaires annuel avec une augmentation moyenne de 30% à 40% constatée au niveau des entrepreneurs handicapés du domaine leur permettant de dégager des revenus nets mensuels leur permettant de vivre décemment.
Pérennité, impacts environnementaux	Domaine à fort potentiel de durabilité en raison de la demande sans cesse croissante. Cette demande s'intensifiera avec l'interdiction d'importation des œufs et poulets congelés à partir du 31 décembre 2024. Les risques environnementaux sont minimisés. Les fientes sont récupérés pour fertiliser les sols des petits producteurs agricoles et maraichers environnants
Accessibilité aux personnes handicapées (obstacles et facilités)	Domaine à forte présence d'entrepreneurs handicapés visuels et physiques. Il reste accessible aux personnes handicapées auditives sans besoin d'aménagements particuliers. Les personnes aveugles se font assister de leurs proches. Les personnes handicapées physiques ayant des difficultés de mobilité accrues délèguent les tâches complexes aux agents recrutés.

f) Graphisme

Eléments d'appréciation	Analyse
Investissement initial	Le matériel essentiel se compose d'un ordinateur de capacité élevé (avec des logiciels spécifiques pour les conceptions), d'appareil photo d'accessoires (Disques durs tablettes graphiques etc).
Matières premières, potentiel de marché et main d'œuvre	Domaine hautement concurrentiel quoique la demande soit forte. La possession d'un équipement complet et de qualité améliore la compétitivité des entrepreneurs. En fonction de la taille des prestations à réaliser, le recours à des agents occasionnels est possible avec une main d'œuvre localement disponible à coût réduit.
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires évolue en fonction de l'élargissement du portefeuille client. Son taux de croissance moyenne est de 4,5% chez les entrepreneurs handicapés enquêtés.
Innovation et développement	Il est possible d'attirer de nouveaux clients via la visibilité sur les médias sociaux. Il est également possible de continuer à se former sur les nouveaux logiciels de graphisme. L'activité se développe principalement autour de la constitution d'un réseau de clients fidèles et consommateurs de produits de graphismes. Le décrochage de contrats de prestations graphiques à court et moyen terme consolide également l'activité
Pérennité, impacts environnementaux	Domaine à fort potentiel de durabilité en raison des besoins sans cesse croissants de visibilité au niveau des entreprises et lors des événements. Les risques environnementaux sont présents en raison des matériels informatiques et bureautiques (papiers, encre...) fortement utilisés dans le graphisme. Ils sont gérés à travers le recyclage du matériel usager ; le recours aux structures de collecte et l'utilisation des moyens de production les moins polluants.
Accessibilité aux personnes handicapées (obstacles et facilités)	Domaine accessible à tous types de handicap avec un accès plus facilité pour les personnes handicapées physiques et auditives. Les conceptions graphiques ne nécessitent pas des déplacements. Des aménagements physiques ou informatiques sont possibles lorsque nécessaires, notamment pour les personnes handicapées physiques et sensorielles. Le graphisme en lui-même constitue une solution d'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées auditives qui peuvent avoir accès à des messages imagés sur différents supports.

g) Centre informatique et bureautique multimédia

Eléments d'appréciation	Analyse
Investissement initial	L'investissement initial se compose de l'espace physique, des équipements de photocopie, de saisie, de scannage, de reliure et prestations associées. L'énergie électrique et le mobilier adapté est aussi nécessaire avec les aménagements raisonnables utiles
Matières premières, potentiel de marché et main d'œuvre	Les consommables bureautiques nécessaires (papiers, encres, matériel de reliure...) sont disponibles sur le marché local. La main d'œuvre locale est également disponible. La situation géographique de l'activité (alentours des écoles, universités, centre-ville ou chef-lieu de localité) est essentielle pour accéder plus facilement au marché
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Activité pourvoyeuse de revenus stables aux entrepreneurs handicapés avec un taux de croissance du chiffre d'affaires pouvant aller jusqu'à 10% en fonction de l'emplacement de l'activité.
Innovation et développement	Cette activité exige une acquisition de matériels de dernière génération (équipements laser ou à grande capacité de production en un temps record) et des recyclages pour proposer des prestations innovantes aux clients. Le recours aux "clients apporteurs d'affaires" est une stratégie nécessaire au développement de l'activité.
Pérennité, impacts environnementaux	Domaine à fort potentiel de durabilité malgré la dématérialisation de plus en plus poussée des systèmes. Les risques environnementaux sont minimisés avec le recyclage pour réutilisation des pièces en état. Les déchets de consommables bureautiques sont regroupés et confiés aux structures de collecte pour destruction ou reconditionnement.
Accessibilité aux personnes handicapées (obstacles et facilités)	Domaine accessible à tous types de handicap avec un accès plus facilité pour les personnes handicapées physiques, visuelles et auditives. L'activité se mène sur place. Des aménagements physiques ou bureautiques sont possibles lorsque nécessaires, notamment pour les personnes handicapées physiques. Les équipements de dernière génération comportent des modalités d'accessibilité pour les personnes non voyantes. L'informatique en elle-même constitue une solution d'accessibilité, notamment pour les personnes non-entendantes et non-voyantes.

h) Couture Hommes/Femmes

Éléments d'appréciation	Analyse
Investissement initial	L'investissement initial se compose, en dehors de la location du lieu d'activité, des machines de couture, tables de coupe, petit matériel de couture et merceries
Matières premières, potentiel de marché et main d'œuvre	L'équipement de base et les articles de couture (mercerie) sont localement disponibles, permettant aux professionnels d'exercer sans grande difficulté. La main d'œuvre est essentiellement composée des apprentis mais également des occasionnels recrutés pendant les périodes de grandes prestations.
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Le taux de croissance du chiffre d'affaires est de 5 à 10% selon le standing de l'activité. Elle assure des revenus réguliers permettant aux entrepreneurs handicapés du domaine de vivre décemment.
Innovation et développement	Les innovations en matière de couture se manifestent par les nouvelles tendances de plus en plus dynamiques. L'activité se développe avec la capacité de l'entrepreneur à être créatif et à faire preuve de finesse tout en se mettant à jour par rapport aux nouvelles tendances.
Pérennité, impacts environnementaux	Domaine à fort potentiel de durabilité en raison des besoins permanents en habillement pour différentes catégories de personnes et pour de multiples événements à différents moments de l'année civile. Les risques environnementaux sont faibles au vu de la nature de l'activité et sont maîtrisables via le recours aux structures de collecte des déchets
Accessibilité aux personnes handicapées (obstacles et facilités)	Domaine à forte présence de personnes handicapées physiques utilisant des machines à coudre et tables de coupe adaptées. Pas de difficultés majeures pour les personnes handicapées auditives. Les personnes malvoyantes, intellectuelles et aveugles peuvent tenir des ateliers de couture en exécutant des tâches qui leur sont accessibles dans la chaîne de confection et recourir à l'aide humaine (occasionnels et proches) pour les tâches qui ne leur sont pas accessibles. Les personnes handicapées intellectuelles peuvent effectuer des tâches spécifiques dans le processus de production (boutonnage, assemblage...).

i) Cordonnerie

Eléments d'appréciation	Analyse
Investissement initial	L'investissement initial se compose des équipements de cordonnerie pour la plupart disponibles sur le marché local
Matières premières, potentiel de marché et main d'œuvre	La disponibilité des matières premières permet aux professionnels d'exercer sans grande difficulté. La main d'œuvre est essentiellement composée des apprentis mais également des occasionnels recrutés pendant les périodes de grandes prestations.
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Le taux de croissance du chiffre d'affaires varie entre 10 et 15%.
Innovation et développement	La publicité digitale est l'une des innovations qui permet d'accroître la visibilité et par ricochet le chiffre d'affaire. La contractualisation avec les grandes surfaces de vente (supermarchés et grossistes de vente de chaussures) facilite également le développement de l'activité.
Pérennité, impacts environnementaux	La pérennité de l'activité est assurée par la permanence des demandes en réparation et entretien de chaussures. Les risques environnementaux sont faibles au vu de la nature de l'activité et sont maitrisables via le recours aux structures de collecte des déchets.
Accessibilité aux personnes handicapées (obstacles et facilités)	Domaine à forte présence de personnes handicapées physiques et auditives recourant aussi à des aides humaines pour certaines tâches spécifiques. L'activité s'exerce en emplacement fixe qui peut être adapté selon les besoins de la personne handicapée. Les personnes malvoyantes et aveugles peuvent tenir des ateliers de cordonnerie en exécutant des tâches qui leur sont accessibles dans la chaîne de confection et recourir à l'aide humaine (occasionnels et proches) pour les tâches qui ne leur sont pas accessibles. Les personnes handicapées intellectuelles peuvent effectuer des tâches spécifiques dans le processus de production (collages, cirage...)

j) Tissage de pagne traditionnel (Kavô)

Éléments d'appréciation	Analyse
Investissement initial	L'investissement initial est minime et se compose du métier à tisser, et du petit meuble (tabouret, chaise, table)
Matières premières, potentiel de marché et main d'œuvre	Les fils à tisser sont disponibles localement et facilement accessibles. La main d'œuvre est essentiellement composée des apprentis mais également des occasionnels recrutés pendant les périodes de grandes prestations.
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Le taux de croissance du chiffre d'affaires est de 3% en moyenne
Innovation et développement	La publicité digitale est l'une des innovations qui permet d'accroître la visibilité et par ricochet le chiffre d'affaire. La contractualisation avec les grandes surfaces de vente (supermarchés et grossistes de vente de tissus) facilite également le développement de l'activité.
Pérennité, impacts environnementaux	La pérennité de l'activité est assurée par le regain d'intérêt pour les tissus de fabrication locale. Les risques environnementaux sont faibles au vu de la nature de l'activité et sont maîtrisables via le recours aux structures de collecte des déchets.
Accessibilité aux personnes handicapées (obstacles et facilités)	Domaine à forte présence de personnes handicapées physiques et auditives recourant aussi à des aides humaines pour certaines tâches spécifiques. L'activité s'exerce en emplacement fixe. Les tables et tabourets sont adaptables selon les besoins de la personne handicapée. Les personnes handicapées intellectuelles peuvent effectuer des tâches spécifiques dans le processus de production. Les personnes malvoyantes et aveugles peuvent recourir à l'aide humaine (occasionnels et proches) dans le cadre de l'exercice de l'activité, notamment pour certaines tâches spécifiques (distinction des couleurs chez la personne aveugle).

3. RECOMMANDATIONS

Plusieurs pistes d'actions majeures se dégagent pour une amélioration de l'inclusion et de la croissance économique des personnes handicapées au Bénin

3.1 Recommandations à l'endroit des Organisations de Personnes Handicapées au Bénin

Les organisations représentant les personnes handicapées, notamment la FAPHB peuvent jouer un rôle clé dans le portage de la question à l'inclusion économique des jeunes handicapées au Bénin. Un leadership fort sur cette question permettra d'engager les pouvoirs publics et les acteurs institutionnels locaux dans des actions concrètes pour une amélioration significative de l'inclusion économique des personnes handicapées. La prise des actions minimales suivantes sera nécessaire dans ce cadre :

- ✓ mettre en place et actualiser périodiquement une base de données exhaustive des personnes handicapées entrepreneurs du Bénin afin de faciliter la disponibilité de données ;
- ✓ mettre en place des partenariats avec les organismes/agences de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes spécifiques d'accompagnement des jeunes handicapés désirant se lancer dans l'entrepreneuriat ;
- ✓ organiser des sensibilisations et formations des jeunes handicapés, y compris via les moyens digitaux sur le leadership et le développement personnel, les défis et opportunités en lien avec l'entrepreneuriat en se basant sur la sollicitation de personnes ressources pour donner un contenu riche et pertinent aux participants ;
- ✓ renforcer le soutien à l'endroit des entrepreneurs handicapés, avec un accent particulier sur les femmes handicapées en mettant en place des activités de promotion de leurs entreprises (émissions télé, plateformes en ligne, foires départementales, plaidoyers institutionnels) basées sur les moyens numériques et sur une stratégie efficace, attractive et inclusive ;

3.2 Recommandations à l'endroit des entrepreneurs handicapés et futurs entrepreneurs handicapés

Les premiers acteurs de l'inclusion économique des personnes handicapées sont les personnes elles-mêmes. L'étude a montré à divers niveaux, des obstacles liés aux personnes handicapées elles-mêmes. Les actions suggérées à l'endroit des personnes handicapées elles-mêmes sont les suivantes :

- ✓ travailler sur elles-mêmes et se faire accompagner par les structures compétentes en la matière pour surmonter les complexes, le manque de confiance et d'assurance en soi ainsi que tout autre sentiment négatif qui les empêche de prendre des initiatives pour leur inclusion économique ;
- ✓ proposer des produits/articles/prestations de qualité, répondant aux différents domaines du secteur concerné, y compris en terme d'hygiène et de conservation aux clients et partenaires ;
- ✓ s'informer de façon large sur les métiers d'avenir dans le contexte béninois et des opportunités de formation et d'accompagnement dans ces métiers et mener ensuite avec la FAPHB, des plaidoyers auprès d'institutions clés pouvant soutenir leur accès à la formation et à l'installation dans ces différents métiers ;

- ✓ étendre leur champ relationnel en faisant du réseautage ciblé en intégrant les associations de jeunes entrepreneurs se trouvant sur leur territoire et au plan national ; ceci leur permettra de développer des partenariats utiles pour le développement de leurs activités et profiter des opportunités promues dans ces creusets (projets communs, formations, recyclages, accès à de nouveaux marchés, fourniture en matières premières à coût avantageux, circuits d'écoulement courts et rentables ...).

3.3 Recommandations à l'endroit des femmes handicapées entrepreneures ou désirant se lancer dans l'entrepreneuriat

- ✓ s'informer sur les risques et difficultés spécifiques aux femmes dans le domaine d'activité choisi et des mesures pour minimiser l'exposition à ces obstacles et/ou des solutions pour les gérer de façon efficace ;
- ✓ se mettre en groupes pour bénéficier plus facilement aux financements disponibles dans le cadre de leurs activités ;
- ✓ rassurer et fidéliser les partenaires à travers la qualité des produits et le respect des échéances ;
- ✓ formaliser la structure et se faire former/recycler périodiquement pour répondre aux nouvelles exigences et évolutions du domaine d'activité.

3.4 Recommandations à l'endroit des acteurs (institutions, projets, programmes) intervenant dans la promotion de l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Bénin

- ✓ intensifier les actions de formation en développement personnel, leadership, gestion entrepreneuriale et formations métiers à l'endroit des personnes handicapées et plus spécifiquement des entrepreneurs handicapés ;
- ✓ prioriser les métiers ou domaines d'activité à fort potentiel de croissance dans le cadre de l'orientation des jeunes handicapés désirant se lancer dans l'entrepreneuriat et renforcer l'inclusion numérique des personnes handicapées à travers une intervention dédiée centrée sur la formation et l'accompagnement technique et matériel des personnes bénéficiaires ;
- ✓ mener avec la FAPHB, des actions spécifiques (plaidoyer, sensibilisation, soutien institutionnel incluant financement, formation, équipement) à l'endroit des mécanismes de financements de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes au Bénin et à l'endroit des systèmes financiers décentralisés afin d'accroître l'accès des jeunes handicapés au financement et à un accompagnement institutionnel adéquat ;
- ✓ concevoir ensemble avec les organisations de personnes handicapées et les représentants des femmes handicapées par type de handicap, un plan d'action pour accélérer l'accès à la formation professionnelle et le coaching des jeunes femmes entrepreneurs tout en renforçant leur accès au financement à travers les mécanismes étatiques existants et les systèmes financiers décentralisés ;
- ✓ tirer profit des facilités et exonérations fiscales conférées par les décrets d'application de la loi 2017-06 du 29 Septembre 2017 portant protection et promotion des personnes handicapées en République du Bénin pour baisser le surcoût lié aux aides techniques (prothèses, orthèses, cannes blanches et anglaises, équipement informatique et accessoire adapté...) des personnes handicapées. Ceci permettra d'améliorer leur autonomie fonctionnelle dans le cadre de leurs activités économiques et sociales.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Rapport du diagnostic local participatif sur l'accès à l'emploi pour les jeunes en situation de handicap au Bénin, Handicap International, Juin 2018, 69 Pages
2. Analyse du contexte du handicap et de l'inclusion au Bénin, MDF, Fondation Liliane, Janvier 2023, 61 pages
3. Politique Nationale de l'Emploi 2020 – 2025, MPMEPE, 2020, 58 pages
4. Rapport annuel sur la création d'entreprises au Bénin, APIEX, 2021, 18 pages
5. Les métiers d'avenir au Bénin, Eurocham, M 2023, 36 pages
6. Rapport mondial sur le handicap, OMS, Banque Mondiale, 2011, 384 pages
7. Rapport de l'Unité de Gestion du programme national de Réadaptation à Base Communautaire, 2020
8. Politique Nationale de Protection et d'Intégration des Personnes Handicapées au Bénin (PNPIPH) 2012 – 2021, Décembre 2011, 56 pages
9. Plan stratégique de la réadaptation à base communautaire au Bénin 2020-2024
10. Directives pour l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire, IASC, Juillet 2019, 256 pages
11. Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, 2019, 29 pages
12. Stratégie d'inclusion des personnes handicapées du FNUAP 2022-2025, 58 pages
13. Rendre les services plus inclusifs aux personnes handicapées en contexte de post-crise et de développement, Handicap International, 2019, 88 pages
14. Analyse de la situation des enfants au Bénin, Unicef, Mars 2018, 101 pages
15. Le guide de RBC comme outil du développement inclusif à base communautaire, International Disability and Development Consortium (IDDC), 16 pages
16. Principaux indicateurs socio-démographiques et économiques RGPH4 2013, INSAE, Février 2016, 27 pages
17. Plan stratégique de développement de la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) 2022 – 2026, Mai 2022
18. Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), 2006
19. Loi 2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin.

ANNEXES

1. Approche, cibles et phases de l'étude

L'étude s'est déroulée du 1er Décembre 2023 au 31 Janvier 2024 dans les douze (12) départements du Bénin selon une approche mixte à dominance qualitative. Elle a ciblé les personnes handicapées, les responsables d'Organisations de Personnes Handicapées (OPH), structures étatiques, ONG travaillant pour l'inclusion du handicap, organisations professionnelles et patronales et s'est déroulée en trois étapes :

- Une phase préparatoire essentiellement marquée par la séance de cadrage, l'analyse documentaire, la conception/validation des outils de collecte, le recrutement et la formation des enquêteurs ;
- Une phase de collecte et d'analyse des données marquée par une collecte physique et digitale sur vingt jours (20 jours) suivie d'une analyse des données (analyse narrative et thématique des données secondaires, triangulation avec les données primaires avec interprétation des récits, comparaisons et croisements de données avec en appui les logiciels Iramuteq et Excel) ;
- Une phase de traitement des données et de production/validation des livrables.

2. Difficultés et limites

La principale difficulté rencontrée est relative à la mobilisation des personnes à enquêter au niveau des organisations de personnes handicapées, structures étatiques, ONG et organisations professionnelles et patronales. La phase de collecte ayant démarré dans la deuxième quinzaine du mois de décembre, plusieurs structures étaient fermées pour raison de congés annuels. L'équipe de consultance a prolongé la collecte pour ce groupe d'acteurs afin d'inclure le maximum de personnes possibles et atteindre la cible tout en veillant à la pertinence du choix des personnes à enquêter en lien avec les objectifs de la mission

En termes de limite, relativement aux métiers à fort potentiel de croissance et présentant le moins de difficultés pour les personnes handicapées, la présente étude se base principalement sur les données collectées auprès des entrepreneurs handicapés croisées avec celles issues des entrevues avec les acteurs des organisations de personnes handicapées, structures étatiques, ONG et organisations professionnelles et patronales. Elle intègre par ricochet, en dehors des métiers valorisés au plan national dans les secteurs porteurs, d'autres métiers à forte présence d'entrepreneurs handicapés et apparus dans les données collectées comme favorisant également l'inclusion économique et l'autonomisation des entrepreneurs handicapés.

Aussi, les mini business plans proposés par métier sont alignés aux réalités du marché local (en considérant de légères fluctuations d'un département à l'autre) au moment de leur conception. Dans un environnement économique dynamique et sans cesse changeant en raison du contexte économique mondial et des réformes engagées dans chaque secteur au niveau national, ces mini business plans peuvent nécessiter des ajustements pour rester objectifs et pertinents.

3. Domaines d'activités à fort potentiel de croissance par département

Départements	Domaines d'activité	Types de handicap représentés	Taux de croissance	Taux de rentabilité	Délai de retour sur investissement
Alibori	Couture Hommes / Femmes	Moteur, Auditif	13%	15%	Un an
	Electricité bâtiment	Moteur, Auditif	20%	19%	Un an
	Tissage de pagne traditionnel (Kanvô)	Moteur, Auditif	32%	19%	Un an
	Coiffure Homme	Moteur, Auditif, Intellectuel	7%	6%	Deux ans
	Coiffure et tresses Femme	Moteur, Auditif, Intellectuel	7%	9%	Deux ans
	Maraichage	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	12%	8%	Un an
Atacora	Couture Hommes / Femmes	Moteur, Auditif	13%	15%	Un an
	Cordonnerie	Moteur, Auditif	34%	17%	Deux ans
	Elevage de volailles	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	33%	15%	Deux ans
	Mécanique moto	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	5%	10%	Un an
	Réparation d'appareils électroménagers	Moteur, Auditif	5%	12%	Un an
Atlantique	Maintenance informatique	Moteur, Auditif	19%	11%	Deux ans
	Cordonnerie	Moteur, Auditif, Intellectuel	34%	17%	Deux ans
	Graphisme	Moteur, Auditif	24%	8%	Deux ans
	Electricité bâtiment	Moteur, Auditif	20%	19%	Un an
	Plomberie	Moteur, Auditif	20%	17%	Un an
	Coiffure et tresse	Moteur, Auditif, Intellectuel	7%	9%	Deux ans
	Couture hommes/femmes	Moteur, Auditif	13%	15%	Un an
	Prestation de services informatiques multi média	Moteur, Auditif, Visuel	24%	12%	Deux ans
	Pâtisserie	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	17%	13%	Un an
Borgou	Couture Hommes / Femmes	Moteur, Auditif	13%	15%	Un an
	Coiffure et tresses Femmes	Moteur, Auditif, Intellectuel	7%	9%	Deux ans

	Cordonnerie	Moteur, Auditif, Intellectuel	34%	17%	Deux ans
	Electricité bâtiment	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	20%	19%	Un an
	Joannerie/ Perlage	Moteur, Auditif	8%	15%	Un an
	Elevage de volailles	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	33%	15%	Deux ans
	Menuiserie	Moteur, Auditif	5%	9%	Deux ans
Collines	Elevage de volailles	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	33%	15%	Deux ans
	Couture Hommes / Femmes	Moteur, Auditif	13%	15%	Un an
	Coiffure et tresses Femme	Moteur, Auditif, Intellectuel	7%	9%	Deux ans
	Prestation de services informatiques multimédia	Moteur, Auditif, Visuel	24%	12%	Deux ans
	Maraichage	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	12%	8%	Un an
Couffo	Prestation de services informatiques multi média	Moteur, Auditif, Visuel	24%	12%	Deux ans
	Cordonnerie	Moteur, Auditif, Intellectuel	34%	17%	Deux ans
	Couture Hommes / Femmes	Moteur, Auditif	13%	15%	Un an
	Coiffure et tresse Femme	Moteur, Auditif, Intellectuel	7%	9%	Deux ans
	Elevage de volailles	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	33%	15%	Deux ans
	Menuiserie	Moteur, Auditif	5%	9%	Deux ans
	Pâtisserie	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	17%	13%	Un an
Donga	Maintenance informatique	Moteur, Auditif,	19%	11%	Deux ans
	Couture Hommes / Femmes	Moteur, Auditif	13%	15%	Un an
	Coiffure et tresse Femme	Moteur, Auditif, intellectuel	7%	9%	Deux ans
	Elevage de volailles	Moteur, Auditif, visuel, intellectuel	33%	15%	Deux ans
	Cordonnerie	Moteur, Auditif, intellectuel	34%	17%	Deux ans

Littoral	Couture Hommes / Femmes	Moteur, Auditif	13%	15%	Un an
	Cordonnerie	Moteur, Auditif, intellectuel	34%	17%	Deux ans
	Coiffure et tresse Femme	Moteur, Auditif, intellectuel	7%	9%	Deux ans
	Maintenance informatique	Moteur, Auditif	19%	11%	Deux ans
	Pâtisserie	Moteur, Auditif, visuel	17%	13%	Un an
	Plomberie	Moteur, Auditif	20%	17%	Un an
	Electricité bâtiment	Moteur, Auditif	20%	19%	Un an
	Joannerie/ Perlage	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	8%	15%	Un an
	Production de jus de fruits	Moteur, Auditif, intellectuel	7%	14%	Un an
Mono	Elevage de volailles	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	33%	15%	Deux ans
	Cordonnerie	Moteur, Auditif, intellectuel	34%	17%	Deux ans
	Coiffure et tresse Femme	Moteur, Auditif, intellectuel	7%	9%	Deux ans
	Tressage de nattes	Moteur, Auditif, intellectuel	4%	8%	Un an
Ouémé	Prestation de services informatiques multimédia	Moteur, Auditif, Visuel	24%	12%	Deux ans
	Cordonnerie	Moteur, Auditif	34%	17%	Deux ans
	Coiffure et tresse femmes	Moteur, Auditif, intellectuel	7%	9%	Deux ans
	Elevage de volailles	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	33%	15%	Deux ans
	Couture Hommes / Femmes	Moteur, Auditif	13%	15%	Un an
	Maintenance informatique	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	19%	11%	Deux ans
	Production de jus de fruits	Moteur, Auditif, intellectuel	7%	14%	Un an
	Maraichage	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	12%	8%	Un an
Plateau	Graphisme	Moteur, Auditif	24%	8%	Deux ans

	Prestation de services informatiques multimédia	Moteur, Auditif, Visuel	24%	12%	Deux ans
	Cordonnerie	Moteur, Auditif, intellectuel	34%	17%	Deux ans
	Coiffure et tresse Femme	Moteur, Auditif, intellectuel	7%	9%	Deux ans
	Elevage de volailles	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	33%	15%	Deux ans
	Couture hommes/femmes	Moteur, Auditif	13%	15%	Un an
	Maintenance informatique	Moteur, Auditif	19%	11%	Deux ans
	Maraichage	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	12%	8%	Un an
	Plomberie	Moteur, Auditif	20%	17%	Un an
	Menuiserie	Auditif, moteur	5%	9%	Deux ans
Zou	Prestation de services informatiques multimédia	Moteur, Auditif, visuel	24%	12%	Deux ans
	Cordonnerie	Moteur, Auditif, intellectuel	34%	17%	Deux ans
	Elevage de volailles	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	33%	15%	Deux ans
	Tissage de pagne traditionnel (Kanhô)	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	32%	19%	Un an
	Maraichage	Moteur, Auditif, Visuel, Intellectuel	12%	8%	Un an